

- Cours sur les dépenses de santé :

- L'année dernière vous disiez que l'incitation à la prescription de médicaments génériques était une mesure sur l'offre. Hors, au S1 pour les PASS vous m'aviez répondu que l'incitation à la prescription de médicaments génériques était une mesure sur l'offre et la demande : « les deux !
- l'incitation à la prescription est bien une mesure sur l'offre ; convaincre le médecin de changer son comportement et de proposer un médicament générique
- promouvoir la consommation de médicaments génériques est une mesure sur les dépenses : convaincre les patients d'accepter le médicament générique »

Enfin au S2 chez les PACES vous m'avez dit que c'était plus une mesure sur l'offre « Les génériques sont plus sur la maîtrise de l'offre ! Que de la demande... Il y a un effet coût important. »

Ainsi les PACES ont du mal à savoir ce qu'ils doivent retenir, pouvez-vous nous éclairer ?

Chaque année, je le dis et le redis, mais vous ne vous passez pas les consignes... on peut le voir dans les deux sens MAIS le sens principal des génériques et la régulation de l'OFFRE !!!

- Toujours dans ce cours, vous mettez dans le diapo 41 que le progrès scientifique est à la fois un facteur lié à la demande et à l'offre mais ensuite vous ne re-citez que le progrès technique dans les facteurs d'offre (diapo 53). **Ainsi les étudiants se demandent quoi retenir ?**
- **C'est aussi les deux, pourquoi : parce que le progrès fait qu'on prescrit un examen qui marche, mais aussi que les patients le veulent !!!**

- Cours sur les systèmes de santé :

- L'année dernière vous confirmiez qu'on pouvait considérer l'OQOS, le SROS (dans le cadre de la planification sanitaire) et l'ONDAM comme étant des dispositifs de maîtrise de l'offre et des dépenses ainsi qu'une mesure sur l'offre.
Or, cette année vous m'avez dit : Pour l'ONDAM, il fixe le montant global annuel des dépenses de santé, donc il oblige les « producteurs de soins » à limiter leur activité ou bien de mieux la distribuer... donc c'est bien une action sur l'offre et non pas sur la demande qui elle est liée à ce que les patients ont envie de faire !!! »

Ainsi les étudiants se demandent ce qu'il faut retenir et si vous pouviez leur re-expliquer la différence entre mesure et maîtrise ?

C'est PAREIL... mesure qui vise à maîtriser la dépense. Cela vous va ?

- Toujours sur ce cours, l'année dernière vous disiez dans une de vos réponses que :
Je ne sais pas pourquoi vous dite que je change chaque année. Sur cette partie, le cours n'a pas changé...

Question concernant le QCM du concours 2018-2019 : Les étudiants aimeraient aussi savoir si ces items suivants sont à compter juste :

- L'ONDAM est un dispositif pour maîtriser l'offre : **OUI**
- La certification des établissements de santé par la HAS est un dispositif pour maîtriser l'offre : **NON**
- La certification des établissements de santé par la HAS est un dispositif pour maîtriser les dépenses : **NON**

Cependant, dans le cours, sur les dépenses de santé, il est dit que la certification ainsi que l'accréditation de la HAS sont des mesures sur la maîtrise de l'offre. Dans le cours sur le système de santé, la HAS est une mesure sur la qualité des soins ! **Ainsi les étudiants se demandent ce qu'il faut retenir et s'ils doivent faire la distinction entre les différents chapitres de santé publique ?**

NON. La certification des soins vise d'abord à évaluer la qualité et la justification des soins. Donc, on voit bien que cela gère l'offre. Mais c'est trop complexe à votre niveau. Je le rappelle les QCMs sont tirés des SLIDES et seulement des SLIDES....

- Enfin, diapo 49 vous dites que c'est la commission de transparence qui fixe le taux de remboursement, or les étudiants m'ont dit qu'en pharmacologie (UE6) on disait que c'était l'UNCAM qui fixait ce taux. **Doivent-ils retenir les 2 versions ?**

Voici la bonne version :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/medicaments/le-circuit-du-medicament/article/la-fixation-des-prix-et-du-taux-de-remboursement>

- **Cours sur la protection des données :**

- Confirmez-vous que les patients qui ont accès au dossier médical, ont aussi accès aux informations et donc qu'il n'y aura pas de piège là-dessus contrairement aux professeurs d'éthique qui différencient les personnes ayant accès au dossier de ceux ayant accès aux informations ?

Je confirme la vision intégrative : accès au dossier = accès à l'information

- Concernant un QCM du tutorat : Le système de santé concerne le dispositif de prise en charge de la maladie
Le compteriez-vous juste ou faux ?

C'est trop raccourci et en plus il y a la recherche et la prévention

- **Cours sur la sécurité sanitaire :**

- Dans le cours on dit **L'ANSM s'est substituée le 1^{er} mai 2012 à l'AFSSAPS**. Or, quelques lignes plus tard, on parle de la **loi du 29 décembre 2011 qui a renforcé les prérogatives de l'ANSM** dans plusieurs domaines. Ainsi les étudiants ne comprennent pas pourquoi on ne parle pas du renfort des prérogatives de l'AFSSAPS puisque cette loi date de 2011. **Pouvez-vous nous éclairer ?**

C'est L'ANSM dont on doit parler

- "QCM 12 : A partir du 25 mai 2018, avec la mise en place du règlement général de la protection des données (RGPD) (indiquez la (les) proposition(s) exacte(s)) .
a. En cas de violation des données il est obligatoire d'informer la (les) personne(s) concernée(s)
b. Les formalités sont allégées
c. La désignation d'un délégué à la protection des données pour certaines entreprises d. Le droit à l'oubli pour les mineurs est mis en place avec ce règlement
e. Les propositions A, B, C et D sont fausses

Puisque je n'ai pas précisé dans l'item A ou même dans l'énoncé « ce qui est mis en place avec ce règlement » faut-il compter l'item A juste puisque même si cette obligation a été instaurée lors de la loi du 7 octobre 2016 mais a été reprise également dans le RGPD, et comme ce dernier prévaut sur tout le reste, l'item reste juste ?

La A est juste +++

- **Cours sur les réseaux de santé :**

- Le Pr Pradier ne me répondant pas, je me permets de vous poser la question. Dans ce cours on nous dit que l'agent de coordination intervient dans les modèles d'intégration ainsi savez-vous s'il intervient dans les 3 modèles (de liaison, de coordination et d'intégration complète) ou seulement dans des modèles spécifiques ?
- **J'ai du mal à croire que la logique ne soit pas systémique et donc concerne tous les modèles**